



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-71009>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 25-71009

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Troyes

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21100374400011

**Ville :** TROYES

**Code postal :** 10000

**Groupement de commandes :** Oui

**Nom du coordinateur du groupement :** Ville de Troyes

**Département(s) de publication :** 10

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=36439>

**Identifiant interne de la consultation :** 202505021643Rel

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Bruno Baudoux

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, complété, et signé, joint au dossier de consultation. Ce document est renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. En cas de groupement momentané d'entreprises (cotraitance), un acte d'habilitation du mandataire devra être joint et devra être signé par les cotraitants afin que celui-ci puisse valablement signer l'accord-cadre au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cet acte pourra être signé manuscritement puis scanné pour une transmission électronique lors du dépôt du pli. Au moment de l'attribution, le mandataire devra produire à la demande du

pouvoir adjudicateur dans un délai fixé par ce dernier, ledit document signé électroniquement assorti de son certificat électronique. - Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement, joint au dossier de consultation.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Copie de la délégation de pouvoir/signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant. - Attestation d'assurance relative à la responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 24/07/2025 à 17:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Un groupement de commande a été constitué entre la Ville de Troyes et le CMAS de Troyes en vue du lancement du présent accord-cadre. La Ville de Troyes assure les fonctions de coordonnateur du groupement et est, à ce titre, chargée d'assurer l'organisation technique, juridique et administrative de la procédure (opérations de sélection du futur prestataire, conclusion du contrat (signature) ainsi que sa notification), chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, exécutera en son nom propre l'accord-cadre (émission des bons de commande, suivi et contrôle des prestations réalisées, vérification et admission des prestations, contrôle et traitement des factures).

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la location de véhicules 7 places et de véhicules 9 places de type minibus - RELANCE - Lot 2-.

**Type de marché** : Fournitures

**Description succincte du marché** : Consultation portant sur la location de véhicules 7 places et de véhicules 9 places de type minibus pour le compte de la ville de Troyes et du CMAS de Troyes dans le cadre d'un groupement de commande. Forme de l'AC revêtant le caractère d'une location. Présente consultation concernant uniquement la relance du lot n°2 déclaré sans suite pour motif d'infirmité lors de la précédente consultation par décision n°2025/0046 en raison de la réception d'une seule offre irrégulière. En application de l'article R. 2162-4-2° du CCP, montant maximum annuel en valeur pour chaque lot fixé comme suit : Lot n°1 : Location de véhicules 7 places et de véhicules 9 places pour le compte de la Ville de Troyes : montant maximum annuel de 60 000 € HT. Lot n°2 : Location de véhicules 7 places et de véhicules 9 places pour le compte du CMAS de Troyes : montant maximum annuel de 4 000 € HT. AC conclu pour une période d'1 an à compter de sa date de notification au titulaire. Reconductible, 2 fois, tacitement, par période d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans. Le titulaire ne pourra refuser la reconduction de l'AC. Si l'entité décide de ne pas reconduire l'AC, elle adressera au titulaire, au plus tard un mois avant son échéance, en RAR ou via son profil d'acheteur, une lettre de non-reconduction. Émission des BDC et durée de location : BDC transmis au titulaire par courriel au moins 72h00 avant leur prise en possession. Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra exceptionnellement, être amené, à demander au titulaire la mise à disposition d'un véhicule dans les 24h00 qui suivent sa demande. Type de véhicule loué et durée de mise à disposition indiqués dans chaque BDC. La durée de location courra donc à compter de la prise du véhicule (procédure de retrait) et prendra fin à la restitution du véhicule (procédure de restitution).-

**Lieu principal d'exécution du marché** : Selon les indications du bon de commande

**Valeur estimée (H.T.)** : entre euros et 192000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Émission des BDC : Pour les locations des véhicules pendant la période des grandes vacances scolaires (juillet / août), le membre du groupement adressera les bons de commandes au titulaire 8 semaines avant le début de la location. Les BDC pourront être émis au plus tard jusqu'au dernier jour de validité de l'AC. Aucune visite. Variante interdite. Pas de prestation supplémentaire éventuelle. Critères de jugement des offres : - Prix des prestations au regard du Détail Quantitatif Estimatif, noté sur 10 points, pondération 80%, jugé au regard : - du montant du détail quantitatif estimatif, noté sur 8 points. - des montants des franchises indiquées à l'article « G » des actes d'engagement, notés sur 2 points et décomposés comme suit : - des véhicules 7 places (1 point). - des véhicules 9 places de type minibus (1 point). - Valeur technique, jugée au regard de la fiche contact et technique remise par le candidat, noté sur 10 points, pondération 20% : Sera examiné la procédure en cas de défaillance technique et moyens de secours (panne de véhicule). Financement : deniers propres de chaque membre du groupement Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Avance : sans objet. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Conformément à l'article R. 2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points. Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros par retard constaté. Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du Code de la commande publique. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique. Délai de validité des propositions Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. En cas de négociation, le délai de validité des propositions négociées est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions négociées. Négociations techniques et/ou financières avec les candidats ayant présenté une offre conforme ou régularisable. Les négociations débiteront par l'envoi d'une demande à l'ensemble des candidats via Xmarches.fr, dans laquelle seront définies les conditions ainsi que les dates et heure limites de remise des offres négociées. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'AC sur la base des offres initiales sans négociation (R.2123-5 CCP). Instance chargée des procédures de recours : TA de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, 51000 Châlons-en-Champagne Tél 0326668687-Courriel greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr-Adresse internet <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : MAIRIE DE TROYES Place Alexandre Israël BP 767 10026 TROYES CEDEX-Tél 0325426847-Courriel [commande.publique@ville-troyes.fr](mailto:commande.publique@ville-troyes.fr)- Adresse internet <http://ville-troyes.fr/>

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 24/06/2025